

Anhiers
 Aubry-du-Hainaut
 Bellaing
 Beuvrages
 Beuvry-la-Forêt
 Bousignies
 Bouvignies
 Brillon
 Bruay-sur-Escaut
 Bruilles-les-Marchiennes
 Château l'Abbaye
 Condé-sur-l'Escaut
 Coutiches
 Crespin
 Erre
 Escaupont
 Fenain
 Flines-lez-Mortagne
 Flines-les-Râches
 Fresnes-sur-Escaut
 Hasnon
 Haveluy
 Hergnies
 Hérin
 Hornaing
 Lallaing
 Landas
 Lecelles
 Marchiennes
 Maulde
 Millonfosse
 Mortagne-du-Nord
 Nivelle
 Odomez
 Oisy
 Quarouble
 Quievrechain
 Râches
 Raimbeaucourt
 Raismes
 Riulay
 Rosult
 Rumezies
 Saint-Amand-les-eaux
 Saméon
 Sars-et-Rosières
 Thivencelle
 Thun-Saint-Amand
 Vicq
 Vieux-Condé
 Vred
 Wallers
 Wandignies-Hamage
 Warlaing

Communes associées

Dechy
 Nomain
 Saint-Aybert
 Rombies-et-Marchipont

Villes-portes

Anzin
 Denain
 Marly
 Orchies
 Pecquencourt
 Petite-Forêt
 Valenciennes

EPCI

Douais Agglo
 CA Valenciennes Métropole
 CA Porte du Hainaut
 CC Coeur d'Ostrevent
 CC Pévèle Carembault

**Parc naturel régional
 Scarpe-Escaut**
 357, rue Notre Dame d'Amour
 BP 80055
 59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex
 03 27 19 19 70
 contact@pnr-scarpe-escaut.fr



projet interreg coordonné
 par le Parc naturel des
 Plaines de l'Escaut

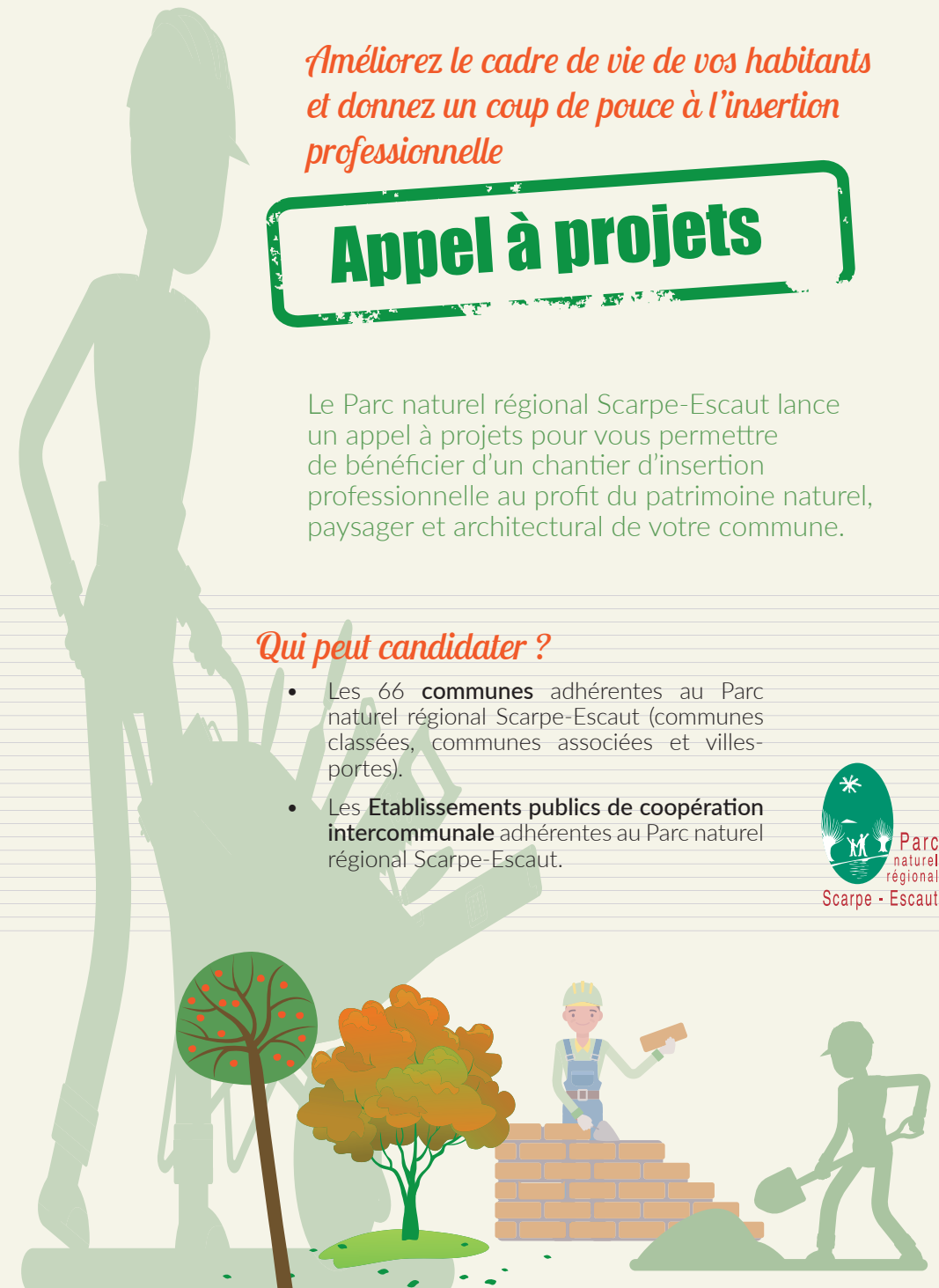
*Améliorez le cadre de vie de vos habitants
 et donnez un coup de pouce à l'insertion
 professionnelle*

Appel à projets

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut lance un appel à projets pour vous permettre de bénéficier d'un chantier d'insertion professionnelle au profit du patrimoine naturel, paysager et architectural de votre commune.

Qui peut candidater ?

- Les 66 **communes** adhérentes au Parc naturel régional Scarpe-Escaut (communes classées, communes associées et villes-portes).
- Les **Etablissements publics de coopération intercommunale** adhérentes au Parc naturel régional Scarpe-Escaut.



Pour quels types de chantier ?

Des travaux de restauration de milieux naturels, exemples :

- Fauche de roselière
- Fauche tardive et exportation de végétation spécifique à la préservation de zones humides
- Réouverture d'un milieu naturel par déboisement

Des travaux visant une gestion différenciée d'un site, exemples :

- Plantation de haies et de fruitiers
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (fauche, arrachage)
- Plantation de plantes vivaces et graminées indigènes (et de provenance certifiée)

La réalisation et/ou l'entretien de petits aménagements pour l'accueil du public, exemples :

- Signalétique de sites naturels
- Balisage de sentiers de randonnée
- Réalisation de fascinage pour canaliser le public sur des sentiers piétonniers

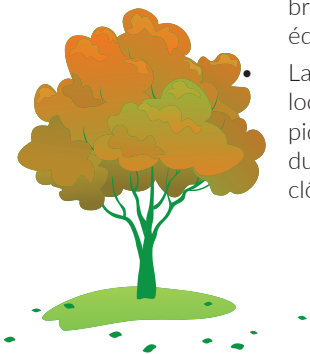
La valorisation du patrimoine bâti, exemples :

- Restauration d'une petite chapelle, puits, ponceau, muret de clôture
- Aménagement de blockhaus pour favoriser l'accueil de chauves-souris et grenouilles



Qui fait quoi ?

- Le chantier et sa planification seront **coordonnés par le Parc naturel régional Scarpe-Escout**.
- Le chantier sera réalisé par des équipes franco-belges d'insertion professionnelle du **CAPEP** et de l'**AID Escalé** qui disposent d'outils et d'équipements nécessaires (débroussailleuses, tronçonneuses, taille-haies, broyeur de branches, motofaucheuse, petit matériel d'espaces verts, équipements de protection individuelle, etc.) et seront autonomes.
- La **commune** ou **EPCI** retenue prendra en charge le coût éventuel de location d'équipement spécifique au chantier (groupe électrogène, marteau piqueur, par exemple) ou d'achat de matériaux nécessaires à la réalisation du chantier (tels que briques, chaux, plants, kit de plantation, piquets de clôture, panneaux de signalétique ...)



Quelles sont les conditions ?

- La commune ou l'EPCI candidate est **propriétaire ou gestionnaire** de la parcelle où sera organisé le chantier.
- Les travaux envisagés ne devront **pas excéder 15 jours** de travail cumulés.
- Le chantier d'insertion professionnelle **ne se substitue en aucun cas** au renouvellement d'une prestation de travaux réalisés sur l'année N-1
- Le chantier d'insertion professionnelle ne remplace pas les travaux de gestion courante des espaces verts et de la propreté urbaine tels que la tonte, la taille de haie, le désherbage de massifs fleuris, le ramassage de déchets, le nettoyage de la voirie, etc.
- Le caractère **innovant et expérimental** des travaux envisagés sera un plus.

Comment répondre à cet appel à projet ?

Téléchargez

- le règlement
 - le dossier de candidature
- sur
www.pnr-scarpe-escout.fr/actualites/appel-projets-trans-vert

Envoyez votre fiche de candidature remplie à contact@pnr-scarpe-escout.fr

Votre dossier sera étudié par un comité technique (respect du règlement, faisabilité technique, pertinence du projet) puis sélectionné par le Bureau du Parc. 2 sessions de consultation seront organisées (octobre 2021, septembre 2022)

Vous recevrez un courrier vous informant de la sélection ou non de votre projet. Le chantier sera dès lors planifié avec vous dans le respect des conditions écologiques (respect des périodes de reproduction des espèces animales et végétales notamment).

Pour que votre dossier soit étudié	Retournez votre dossier de candidature
à la session d'octobre 2021	avant le 30 juin 2021
à la session de septembre 2022	avant le 25 juin 2022